

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nominations du Président et du Vice-Président du Conseil National.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Retrait de la circulation des jetons émis par le Crédit Foncier de Monaco.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Distributions des Prix aux élèves des Ecoles Communales de Garçons et de Jeunes Filles.

Fête du 14 Juillet.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 906.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 23 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 :

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

M. le Docteur Jean Marsan, Conseiller National, est nommé Président du Conseil National.

**ART. 2.**

M. Michel Fontana, Conseiller National, est nommé Vice-Président du Conseil National.

**ART. 3.**

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Marienbad (Tchécoslovaquie), le quatre juillet mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Le public est informé que les jetons de 2 francs, 1 franc et 0, 50 centimes, émis par le *Crédit Foncier de Monaco*, seront définitivement retirés de la circulation le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Ces jetons pourront être présentés au remboursement à vue, aux guichets du *Crédit Foncier de Monaco*, jusqu'au 31 décembre 1929.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

Jeudi dernier, 11 juillet, a eu lieu dans la cour de l'Ecole des Frères de Monaco, toute pavoisée et décorée avec soin, la distribution solennelle des prix aux élèves des Ecoles primaires de garçons de la Principauté.

Cette cérémonie était placée sous la présidence de M. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances.

Autour du Président, on notait : M. Devissi, Adjoint au Maire, représentant la Municipalité ; MM. P. de Villeneuve et Abbé J. Rocher, Inspecteurs des Ecoles ; MM. Lucien de Castro, Conseiller à la Cour d'Appel ; Gard, Premier Substitut du Procureur Général ; Saytour, Président, et Jean Gras, Vice-Président de l'Amicale des Anciens Elèves ; Léardi, Président de l'Amicale de l'Ecole de Dessin ; H. Vaccaroni, Conservateur des Hypothèques ; les T. C. F. Théozone-Denis, Directeur de l'Ecole de Monaco ; Joseph, Directeur de l'Ecole de la Condamine ; Sulin, Directeur de l'Ecole de Monte-Carlo ; de nombreux fonctionnaires, les représentants des diverses Congrégations religieuses, etc.

A l'entrée des autorités, la Musique Municipale, dirigée par M. Argaing, a exécuté l'*Hymne Monégasque*.

M. l'Abbé Rocher, Inspecteur des Ecoles, prenant la parole, a, dans une improvisation éloquente, remercié au nom de tous M. Noghès d'avoir bien voulu présider cette fête scolaire. Il fait l'éloge de M. Noghès qui aime les enfants et qui s'emploie, dans les différentes œuvres post-scolaires qu'il préside, à sauvegarder la santé morale de la jeunesse. Il salue également M. Devissi, Adjoint au Maire, qui représente la Municipalité. Dans un aperçu général, il synthétise la famille, l'esprit du foyer domestique et définit tous les bienfaits qui en découlent.

Après avoir fait un éloge chaleureux des Frères des Ecoles Chrétiennes, le distingué orateur exprime les sentiments de reconnaissance de toute l'assistance envers le Prince Souverain et la Famille Princièrè.

M. Noghès, Président de la cérémonie, commence d'abord par remercier M. l'Abbé Rocher des aimables paroles qu'il vient de lui adresser et il le félicite tout spécialement du rôle qu'il remplit avec un plein succès, d'accord avec M. P. de Villeneuve.

Lisant le discours d'usage, M. Noghès, rappelle la bienveillante sollicitude des Princes et des Pouvoirs Administratifs à l'égard de la jeunesse scolaire, puis il évoque sa présence dans cette cour où, tout enfant, il assistait à des cérémonies analogues.

M. Devissi, Adjoint au Maire, a pris également la parole pour dire combien la Municipalité s'intéresse tout particulièrement aux écoles primaires vers lesquelles va sa sollicitude.

Des applaudissements prolongés ont salué les allocutions des distingués orateurs.

Il a été ensuite procédé à la distribution des prix.

Au cours de la cérémonie, la Matrise, sous la direction du R. P. Timmermans, et la Musique

Municipale se sont fait entendre dans divers morceaux choisis.

Voici la liste des élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires.

Mention très bien : Georges Chiabaut et Joseph Oberto ; mention bien : Pierre Baricalla, Dominique Marchetto et Albert Sbaratto. Reçus : François Arena, Bernard Baricalla, René Beaudeau, Gabriel Bessi, Albert Bonardi, Henri Bosso, Roger Caisson, Maurice Crovetto, Marius Destéfanis, Robert Durando, Raymond Fargeau, Jean Ferraro, Louis Fiammetti, Charles Fragola, Jean Gastaut, Jacques Garino, Vincent Giaccobi, Victor Lattanzi, Sidoni Longoni, Jean Lorenzi, Pierre Marsan, Roger Maurion, Henri Montanera, Gino Monteverti, Victor Odetti, Paul Pallarea, Emile Palmero, Auguste Pastorella, Jean Pastor, Pierre Piccioloni, Serge Pucci, Edmond Raimondi, Emmanuel Rebecco, Jean Roghi, Jean Rué, François Sassi, Jean Sasso, Georges Soccac, Jean Solamito, Ange Verdino, Jean Vigarello, Joseph Zelioli.

\*\*

Le lendemain à la même heure et également dans la cour de l'école des Frères de Monaco, s'est déroulée la cérémonie de la distribution des prix aux élèves des écoles de filles, sous la présidence de M. Paul de Monseignat, Conseiller à la Cour d'Appel.

L'entrée des autorités a été saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

Avant pris place sur l'estrade autour du Président : M. Paul Cioco, Conseiller Communal, représentant la Municipalité ; MM. P. de Villeneuve et Abbé J. Rocher, Inspecteurs des écoles ; MM. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances ; Lucien de Castro, Conseiller à la Cour d'Appel ; H. Gard, Premier Substitut du Procureur Général ; Commandant Bertholier ; H. Vaccaroni, Conservateur des Hypothèques ; le T. C. F. Théozone-Denis, Directeur des écoles primaires de garçons de Monaco-Ville ; de nombreuses personnalités, les représentants des Congrégations religieuses, etc.

M. Paul de Villeneuve a eu des paroles de gratitude pour toutes les personnes présentes, en particulier pour M. de Monseignat qui avait bien voulu accepter la présidence de cette cérémonie. Il a souligné avec plaisir la présence du représentant de la Municipalité.

M<sup>lle</sup> Hélène Desvaux a ensuite récité d'une façon parfaite le compliment d'usage.

Puis M. de Monseignat, après avoir remercié M. de Villeneuve de ses paroles cordiales, s'est efforcé de définir à son jeune auditoire le but des vacances qui donnent de l'intensité à la vie familiale, surtout dans le domaine maternel et moral. En quelques paroles amicales, le distingué orateur a fait ressortir les avantages, les bienfaits et les inconvénients de ces joyeuses semaines tant désirées par la jeunesse.

M. Paul Cioco, Conseiller Communal, spécialement délégué par M. Eugène Marquet, Maire, a félicité les directrices et les maîtresses pour tout ce qu'elles font pour propager l'instruction et l'éducation et a assuré à la jeunesse scolaire et leurs dirigeants la particulière sollicitude de la Municipalité.

Le C. F. Sigisbert a procédé ensuite à la lecture du palmarès.

Voici la liste des jeunes filles qui ont obtenu le certificat d'études primaires :

Mention très bien : Aimée Gaziello et Juliette Oddo ; mention bien : Pauline Novaro, Jeanne Stefanelli, Antoinette Trossarello, Albertine Veziano. Reçues : Clara Benveniste, Pauline Boin, Marguerite Bottero, Emilie Brianti, Julia Campora, Pierrine Cima, Madeleine Cornaglia, Jeanne Crovetto, Hélène Desvaux, Elisa Dunan, Catherine Giaccardi, Antoinette Giaccobi, Juliette Giuge, Mary Grattarola, Adèle Griseri, Ida Icardi, Denise Lovatini, Jeanine Marinelli, Pascaline Massa, Victorine Merlino, Delphine Mosca, Catherine Nigioni, Charlotte Scaglia, Noélie Vallosio.

La fête du 14 Juillet a été célébrée par la Colonie française dans un sentiment d'allégresse et de profond patriotisme. La population monégasque s'est associée aux manifestations auxquelles a donné lieu cette solennité et les Colonies étrangères y ont apporté leur cordiale et sincère collaboration.

Samedi matin, à la Maison de France, une distribution de secours a été faite aux indigents par les soins du Comité de Bienfaisance.

A l'issue de cette distribution, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, accompagné par M. Taffe, Président du Comité, s'est rendu à l'Hôpital où il a été reçu par M. Marquet, Maire et Président de la Commission Administrative, entouré de MM. Ch. Palmaro et Th. Gastaud, Administrateurs ; F. Bulgheroni, Membre de la Commission ; M<sup>me</sup> la Supérieure ; les Docteurs Marsan, Caillaud et Boéri.

Des dons en espèces ont été offerts aux malades et employés français. M. le Baron Pieyre a remis 100 francs et M. Taffe 300 francs pour améliorer l'ordinaire de tous les malades en traitement.

A l'issue de la visite, le Maire-Président a convié ses hôtes à un champagne d'honneur.

L'après-midi, à 16 heures, le contre-torpilleur *Chacal*, délégué par la Marine française pour rehausser l'éclat de la fête, est entré dans les eaux monégasques. Il a salué la terre par 21 coups de canon, auxquels a répondu la batterie du Fort Antoine.

Sur le quai de Plaisance où s'est amaré le *Chacal*, on notait la présence de MM. Spitalier, Vice-Consul de France ; Tommasi, Consul d'Italie ; Taffe, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, et les membres du bureau ; Gard, Substitut du Procureur Général ; Lejeune, Président ; Blanc, Vice-Président du Tribunal de Première Instance ; Théophile Gastaud, Administrateur de l'Hôpital, etc.

Dès que la passerelle fut jetée, le Capitaine de corvette Daniéloux, Commandant en second, alla présenter les hommages de l'État-Major du *Chacal* au Baron Pieyre, Consul Général de France. Peu après le Baron Pieyre se rendait à bord du contre-torpilleur où il était reçu à la coupée par le Capitaine de frégate Michelier, Commandant du *Chacal*, entouré des Officiers de son État-Major. Le Consul Général a été salué par une salve d'artillerie.

A 18 heures, le Commandant et son État-Major ont fait leur visite de courtoisie au Palais Princier, où ils se sont inscrits, à S. Exc. le Ministre d'État, au Président du Conseil National et au Maire.

Le Capitaine de frégate Michelier et le Baron Pieyre se sont également rendus chez le Secrétaire d'État.

Dans la soirée, MM. Taffe, Président ; Lambert et Estellon, Vice-Présidents du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, sont allés à bord du *Chacal*, où le Capitaine de frégate Michelier les a invités à vider une coupe de champagne en l'honneur de la Marine française.

Dimanche matin à 10 heures, à la Maison de France, rue Grimaldi, le cortège officiel se forme. En tête viennent les étendards des Colonies étrangères, les fanions des Associations nées de la Guerre, la Musique Municipale, dirigée par M. Arguing, enfin les membres du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, les délégations des Sociétés et de nombreux Français.

Peu après, le défilé arrive devant le Consulat Général de France, où le Baron Pieyre, aidé de M. Spitalier, Vice-Consul, reçoit les vœux de nombreuses notabilités monégasques et étrangères.

S. Exc. M. Piette, Ministre d'État ; MM. le Docteur Jean Marsan, Président du Conseil National ; le Secrétaire d'État Roussel-Despierre, Directeur des Relations Extérieures et des Services Judiciaires ; Eugène Marquet, Maire de Monaco ; le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince Souverain ; Gallépe et Louis de Castro, Conseillers de Gouvernement ; Raoul Audibert, Premier Président et G. Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel ; Lejeune, Président du Tribunal de Première Instance ; Colonel Lobez, Commandant Supérieur de la Force Publique ; Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances ; Bernard, Commandant du Palais ; Gard, Premier Substitut du Procureur Général ; Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'État ; Peytral, Représentant de la S. B. M. ; Chauvet, Ingénieur des Travaux du Port ; la plupart des Chefs de service et des membres des Assemblées élues et de nombreux fonctionnaires sont venus exprimer au Consul Général l'expression de leur sympathie.

Les Officiers du *Chacal* viennent également présenter leurs hommages au Consul de France. Ce sont : le Capitaine de frégate Michelier, commandant ; le Capitaine de corvette Le Prohan, commandant en second ; les Enseignes de vaisseau Tailliez et du Tertre ; l'Ingénieur-Mécanicien Cheraux. Ils sont accompagnés par une délégation de sous-officiers.

Dès que M. le Consul Général de France paraît au balcon, la *Marseillaise*, jouée par la Musique Municipale, éclate au milieu des applaudissements.

M. le Baron Pieyre invite ensuite ses hôtes à descendre dans la cour, transformée en hall couvert, où un vermouth d'honneur est offert.

M. Taffe, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, prend le premier la parole et prononce un éloquent discours. Il fait appel à une vertu française qui est un gage de prospérité et de santé morale : l'enthousiasme national.

Il dit combien la France doit travailler à augmenter toujours son prestige à Monaco, qu'il compare à une « exposition permanente dans laquelle les diverses Colonies étrangères vivent côte à côte ».

Il remercie enfin avec une délicate courtoisie, les représentants de toutes les Colonies étrangères.

De longs applaudissements accueillent ces vibrantes paroles, et l'assistance clame avec l'orateur : « Vive la France ! »

Puis, le Baron Pieyre, Consul Général, après avoir donné lecture des télégrammes adressés au Président de la République et au Prince de Monaco, prononce un discours magistral dans lequel il se réjouit du succès merveilleux de cette manifestation de patriotisme, de sympathie et d'union.

On applaudit vigoureusement ces paroles qui résumant parfaitement les sentiments de tous les Français de Monaco.

Le cortège se reforme et se dirige vers le Consulat d'Italie. Là M. Tommasi, Consul, aidé de M. Perotti, Chancelier, et de M. Prestopino, reçoit avec une cordiale affabilité le Consul de France et les membres du Comité français. Des vœux sont échangés, tandis que la *Marseillaise*, la *Marche Royale Italienne* et l'*Hymne Monégasque* sont joués au dehors.

Au cours de la matinée, S. Exc. M. Piette, Ministre d'État de la Principauté ; MM. le Docteur Jean Marsan, Président du Conseil National ; le Secrétaire d'État Roussel-Despierre ; M. Eugène Marquet, Maire, sont allés rendre, à bord du *Chacal*, la visite que le Capitaine de frégate Michelier leur avait faite la veille.

Dans l'après-midi, un grand Concert, honoré de la présence de M. le Consul Général de France et des notabilités, a été donné au Kiosque des Terrasses, sous la direction de M. Marc-César Scotto.

L'énorme affluence qui se pressait sur les Ter-

rasses a longuement applaudi les deux excellents artistes, M<sup>lle</sup> Lucy Orsoni et M. Tiberty, ainsi que le réputé soliste Reumont.

La *Marseillaise*, chantée par M<sup>lle</sup> Orsoni, a été saluée de bravos enthousiastes.

Pendant toute la durée du Concert, de charmantes jeunes filles qu'étaient parmi la foule au profit de l'érection des Monuments aux Morts de Lorette, de l'Hartmann, de Dormans et de Douaumont.

Le Comité français a clôturé ces manifestations patriotiques en offrant un banquet aux membres du Corps consulaire, aux représentants des Autorités monégasques et aux officiers de Marine français venus à Monaco à bord du contre-torpilleur *Chacal*.

Ce banquet, servi en plein air, sur les terrasses du Café de Paris, était présidé par le Consul Général de France. A la table d'honneur, avaient pris place à la droite du Baron Pieyre : S. Exc. M. Piette, Ministre d'État de la Principauté ; le Capitaine de frégate Michelier, Commandant du *Chacal* ; MM. Roussel-Despierre, Secrétaire d'État, Directeur des Relations Extérieures et des Services Judiciaires ; le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince Souverain ; Fillhard, Vice-Président de la Chambre Consultative des Intérêts Etrangers ; Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; Raoul Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel ; Docteur Cassini, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie italienne ; Peytral, Directeur de la S. B. M. ; Brisset, Président de l'Union des Intérêts Français ; Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'État, et Spitalier, Vice-Consul de France.

A la gauche du Consul Général de France, on notait : MM. Tommasi, Consul d'Italie ; Docteur Marsan, Président du Conseil National ; Taffe, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie française ; Gallépe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Capitaine de frégate Daniélou, Commandant en second du *Chacal* ; Eugène Marquet, Maire de Monaco ; Colonel Lobez, Commandant Supérieur de la Force Publique ; Harry John, Gérant du Consulat de Grande-Bretagne et d'Irlande ; Lejeune, Président du Tribunal de Première Instance ; Allec, Chancelier du Consulat de Belgique ; Frantz Bulgheroni, Président de l'Union des Intérêts Italiens, et Michel, Directeur de la Sûreté Publique.

Parmi les autres convives se trouvaient : MM. Chiabaut, Maire de Beausoleil ; Lambert et Estellon, Vice-Présidents du Comité de Bienfaisance de la Colonie française ; Cairaschi, de l'Association des Mutilés de Beausoleil ; Capitaine Bafico, de l'Association Nationale des Mutilés Italiens ; Suribas, de l'Association des Poilus Français ; Louis Bulgheroni, des Combattants et Démobilisés Italiens ; Cottier, Président de la Colonie suisse ; M.-C. Scotto, Chef d'Orchestre du Casino ; Anfond, Adjoint au Maire du Cap d'Ail, etc.

Une centaine de Français et Françaises résidant à Monaco avaient tenu à assister au banquet. Pendant tout le repas, deux orchestres ont exécuté des partitions d'opéras français et des morceaux de musique à la mode.

Au champagne, le Baron Pieyre, dans un magnifique discours souvent interrompu par d'enthousiastes applaudissements, évoque les événements historiques qui se déroulèrent à Paris en 1789 et qui furent l'origine d'une ère nouvelle, non seulement pour la France, mais pour le monde entier. Exaltant les vertus du peuple français, il le montre tantôt surmontant les douloureuses épreuves des guerres grâce à son admirable ressort et à son patriotisme, tantôt jouissant dans la paix, sans vain orgueil, du fruit de ses victoires.

L'orateur fait ensuite allusion au rôle qui est dévolu aux Colonies de Français résidant à l'étranger : faire aimer la France, propager son influence et sa culture. La Colonie française de Monaco n'a pas failli à cette noble tâche et son Comité mérite les plus sincères félicitations pour l'œuvre qu'il a menée à bien. Le Baron Pieyre exprime la grande satisfaction de ses compatriotes de voir le pavillon du

Chacal flotter dans le port, au milieu des drapeaux monégasques et français. Avant de terminer son discours, le Consul Général de France exprime sa vive reconnaissance au Corps consulaire, aux Autorités monégasques qui, vivant dans une harmonieuse entente, ne manquent pas de s'associer aux manifestations organisées par le Comité français.

L'orateur invite l'assistance à lever son verre en l'honneur du Président de la République Française, du Prince Souverain et de la Famille Princière, du Roi d'Italie, des Chefs d'Etat représentés, de la Marine française et à la prospérité de la France et de la Principauté.

La Marseillaise salue cette vibrante péroraison. S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, prenant ensuite la parole, constate avec plaisir les preuves nouvelles que la Colonie française de Monaco donne de son loyalisme et de son attachement à la Famille Princière. Après des développements sur l'amour de la Patrie, il lève son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain et de Ses Enfants, de S. Exc. le Président de la République Française, de la Principauté et de la France.

L'Hymne Monégasque est alors exécuté au milieu des plus vifs applaudissements.

Le représentant de la Nation italienne, M. Tommasi se lève. Dans un très pur français, il exprime toute sa joie d'être parmi ses amis de France, et d'être associé à la célébration d'une date mémorable. Au nom de ses compatriotes, dont il se fait l'interprète fidèle, il prie le Consul Général de France et le Comité français d'accepter le témoignage de sa cordiale sympathie.

Après avoir adressé l'hommage de son admiration à la Marine française, représentée par le Commandant du Chacal, M. Tommasi lève son verre à l'amitié franco-italienne.

La Marche Royale est alors exécutée parmi une longue ovation.

M. Taffe, Président du Comité de la Colonie française, souligne le succès qu'a remporté la Fête Nationale; il regrette seulement l'absence de l'éminent et vénéré Evêque de Monaco et de M. René Léon, le distingué Administrateur de la S. B. M. Ayant adressé les remerciements du Comité à tous ceux qui ont contribué à la réussite des manifestations, il signale que l'inauguration officielle de la Maison de France sera bientôt un fait accompli et invite les Français de Monaco à participer nombreux à l'œuvre charitable que s'impose le Comité français.

C'est La Madelon, de célèbre mémoire, qui met fin à ce discours.

Le nouveau Président du Conseil National, le Docteur Marsan, prononce une émouvante allocution qui décèle toute l'affection que portent les Monégasques à la France et toute l'admiration qu'ils éprouvent pour son génie.

D'enthousiastes applaudissements saluent la péroraison de ce magnifique discours.

Le Capitaine de frégate Michelier, Commandant du Chacal, remercie en son nom et en celui de son équipage les Représentants du Gouvernement Monégasque, le Consul Général de France et les Membres du Comité pour l'accueil qu'il a reçu dans la Principauté; il évoque le rôle des Princes de Monaco, qui presque tous ont été de grands navigateurs et ont mis au service de la France Leur bravoure et Leur vaillance. Il rend un hommage ému à la mémoire du Prince Albert Ier, dont les travaux d'une haute autorité, ont favorisé les progrès gigantesques de l'océanographie.

Le Commandant du Chacal, en terminant son allocution, lève son verre à la prospérité de la Colonie française de Monaco.

Une dernière fois, la Marseillaise retentit, saluée par les hourras de l'assistance.

★★

Le Prince Souverain a eu la délicate pensée d'envoyer aux dirigeants du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, pour la Maison de France, une superbe reproduction de Son portrait.

Le Prince est représenté en grand uniforme de Général français. Le tableau est dédié de Sa main.

La Cour d'Appel, dans son audience du 8 juillet 1929, a rendu l'arrêt ci-après :

Appel, par le Ministère Public et par de R. E., ancien Officier de Marine, né le 27 janvier 1893, à Rome (Italie), domicilié à Fiume (Italie), d'un jugement du 18 juin 1929, qui avait condamné de R. à quatre mois de prison, pour violences et vol, et à payer 30.000 francs, à titre de dommages-intérêts à la partie civile: Arrêt confirmatif.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 9 juillet 1929, a prononcé les jugements suivants :

F. L., inspecteur de Compagnie d'Assurances, né le 10 août 1897, à Nole-Canalese (Italie), demeurant à Nice. — Complicité d'abus de confiance : six mois de prison.

S. A.-A., secrétaire-interprète à la S. B. M., né le 2 novembre 1891, à Monaco, y demeurant. — Abus de confiance: trente jours de prison.

R. C., boulanger, né le 30 août 1902, à Monaco, y demeurant. — Abus de confiance: vingt jours de prison.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le vingt-six juin mil neuf cent vingt-neuf,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

M<sup>me</sup> Sidonie-Louise VAN GROOTENBRUL, veuve de M. Jean-Baptiste GAHIDE, commerçante, demeurant à Monaco, section de Monte-Carlo, Villa Réséda.

Le dit Tribunal a fixé à la somme de cent quatre-vingt-neuf mille sept cents francs l'indemnité d'expropriation revenant à M<sup>me</sup> veuve Gahide en sa qualité de locataire de la Villa Réséda, située à Monte-Carlo, descente des Ecoles, dans laquelle elle exploitait un fonds de commerce d'appartements meublés. La dite villa acquise par le Domaine de S. A. S. le Prince en vue du prolongement de l'avenue des Fleurs jusqu'à la descente des Ecoles, déclaré d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 20 décembre 1927 et 14 décembre 1928, ci..... 189.700 fr.

Les créanciers et les personnes qui auraient des droits quelconques à faire valoir relativement à ce fonds de commerce sont prévenues qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui, l'indemnité d'expropriation sera payée à l'intéressée s'il n'existe aucune opposition au paiement.

Monaco, le dix-huit juillet mil neuf cent vingt-neuf.

L'Administrateur des Domaines, CH. PALMARO.

Établissements Marius Sérieš

Société Anonyme, au capital de 1.800.000 francs

Siège Social à Nice, 1, rue de Russie

Augmentation de Capital.

I.

Aux termes d'une délibération en date du vingt-sept mai mil neuf cent vingt-neuf (dont copie conforme du procès-verbal est demeurée annexée à la minute de l'acte de déclaration, de souscription et de versement, ci-après énoncé),

L'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme « Établissements Marius Sérieš », ayant son siège social à Nice, 1, rue de Russie,

A pris les résolutions suivantes, ici littéralement rapportées :

PREMIERE RESOLUTION.

« L'Assemblée Générale décide que le capital de « la Société Anonyme « Etablissements Marius « Sérieš », lequel est actuellement de un million « deux cent mille francs, sera augmenté de six cent « mille francs de numéraire, par la création de six « cents actions de mille francs chacune, et que, par « suite, le capital sera porté à un million huit cent « mille francs.

« Le montant des actions nouvelles sera payable, « plus la prime, s'il y a lieu, aux époques et dans « les proportions qui seront fixées par le Conseil « d'Administration.

« Ces actions seront soumises à toutes les dispo- « sitions statutaires.

« Elles auront droit à l'intérêt intercalaire de huit « et demi pour cent sur les sommes, dont elles se- « ront libérées, à compter du jour du versement, « jusqu'au 31 décembre 1929.

« Elles auront droit, en outre, au dividende pro- « prement dit, s'il en est distribué un, au même titre « que les actions anciennes.

« A partir du premier janvier 1930, elles seront « assimilées aux actions représentant le capital « actuel, et jouiront des mêmes droits.

« Le Conseil d'Administration est autorisé à faire « tout ce qui sera nécessaire pour la souscription « des nouvelles actions de numéraire, la fixation de « la date de sa réalisation et de sa libération, la « modalité de l'émission et de la prime éventuelle « à demander aux souscripteurs, qui pourront être « en totalité des tiers non-actionnaires.

« Il recevra les versements sur ces actions, et, « s'il y a lieu, le montant de la prime, fera, lui ou « son délégué, la déclaration notariée de souscrip- « tion et de versement, et remplira toutes les forma- « lités nécessaires.

« L'Assemblée Générale de tous les Actionnaires « anciens et nouveaux sera convoquée à l'effet de « vérifier et reconnaître la sincérité de la dite déclara- « tion notariée. »

DEUXIEME RESOLUTION.

« L'Assemblée Générale décide, sous la condition « suspensive de la réalisation définitive de l'aug- « mentation de capital, ci-dessus autorisée, de mo- « difier ainsi l'article 8 des Statuts :

ARTICLE 8.

« Le capital social est fixé à un million huit cent « mille francs, et divisé en dix-huit cents actions de « mille francs chacune, dont un million deux cent « mille francs, formant le capital originaire (soit « onze cents actions d'apport et cent actions de « numéraire), et six cent mille francs, représentant « le montant de l'augmentation de capital décidée « par délibération de l'Assemblée Générale extra- « ordinaire du vingt-sept mai mil neuf cent vingt- « neuf. »

II.

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Charles Rastoin, notaire à Nice, le vingt-sept juin mil neuf cent vingt-neuf, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme « Etablissements Marius Sérieš » a déclaré :

Que les six cents actions de mille francs chacune des Etablissements Marius Sérieš, représentant l'augmentation de capital de six cent mille francs, décidée par la délibération ci-dessus énoncée, ont été émises à mille cinquante francs (dont mille francs de capital nominal, et cinquante francs de prime), et ont été souscrites par une société.

Que pour cette souscription il n'a pas été fait appel à l'épargne publique.

Et qu'il a été versé en espèces par la société souscripteur : 1<sup>o</sup> somme égale à la moitié du montant des actions souscrites, soit, à raison de cinq cents francs par action, trois cent mille francs ; 2<sup>o</sup> la totalité de la prime, soit, à raison de cinquante francs par action, trente mille francs.

III.

Aux termes d'une délibération en date du huit juillet mil neuf cent vingt-neuf (dont copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée annexée à la minute d'un acte de dépôt, reçu par M<sup>e</sup> Rastoin, notaire à Nice, le même jour,

L'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme « Etablissements Marius Sérieš » a pris la résolution suivante, ici littéralement rapportée :

RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, après vérification, re- « connaît la sincérité de la déclaration, faite par le « Conseil d'Administration, suivant acte reçu par « M<sup>e</sup> Rastoin, notaire à Nice, le vingt-sept juin mil « neuf cent vingt-neuf, de la souscription des six

« cents actions de mille francs, représentant l'augmentation de capital de six cent mille francs, « décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire « du vingt-sept mai mil neuf cent vingt-neuf, et du « versement des deux premiers quarts du nominal, « et de la totalité de la prime sur chacune de ces « actions.

« En conséquence, cette augmentation étant définitivement réalisée, le capital social, qui était de « un million deux cent mille francs, est élevé à un « million huit cent mille francs, et la modification « apportée à l'article huit des Statuts, par l'Assemblée Générale extraordinaire du vingt-sept mai « mil neuf cent vingt-neuf, sous la condition suspensive de cette réalisation, devient définitive. »

Des expéditions : du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 mai 1929 ; de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 27 juin 1929, et du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 juillet 1929 ont été déposées :

Le 11 juillet 1929, à chacun des Greffes du Tribunal de Commerce de Nice, et de la Justice de Paix, du Canton Ouest de Nice ;

Le 12 juillet 1929, à chacun des Greffes du Tribunal de Commerce de Marseille, et de la Justice de Paix du 2<sup>e</sup> Canton de Marseille ;

Le 12 juillet 1929, à chacun des Greffes du Tribunal de Commerce de Toulon, et de la Justice de Paix du Canton de la Seyne (Var).

Pour extrait et mention,  
CH. RASTOIN.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le trente et un janvier mil neuf cent vingt-neuf, enregistré ;

Entre le sieur Louis-Amédée RINALDI, patron-marin, demeurant à Monaco ;

Et la dame Marcelle SCHOULL, chirurgien-dentiste, demeurant à Le-Château-d'Oléron (Charente-Inférieure) ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Déclare les époux Rinaldi-Schoull divorcés à leurs « torts et griefs réciproques. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 16 juillet 1929.

Le Greffier en Chef,  
JEAN GRAS.

### AGENCE ROUX

31, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 12 juin 1929, enregistré, M. Eugène-Joseph OTTO-BRUC, commerçant, demeurant et domicilié villa l'Oasis, 1, rue Bel-Respiro, à Monte-Carlo, a acquis de M. Antoine ARDISSON, veuf de M<sup>me</sup> Constance GAGLIO ; M<sup>me</sup> Marie-Cécile ARDISSON, veuve, non remariée, de M. Tognetto-Attilio FERRARI ; M. Honoré ARDISSON ; M<sup>me</sup> Marie-Augustine ARDISSON, veuve, non remariée, de M. Jean ALIPRANDI, tous quatre laitiers, demeurant et domiciliés maison Ardisson, 3, rue des Roses, quartier de Monte-Carlo, à Monaco ; M. Antoine ARDISSON et M<sup>lle</sup> Félicie ARDISSON, éleveurs de bestiaux, demeurant et domiciliés à Mandelieu (Alpes-Maritimes) ;

Le fonds de commerce de laiterie, légumes, fruits et épicerie qu'ils exploitaient en commun au rez-de-chaussée d'un immeuble leur appartenant, situé 3, rue des Roses, quartier de Monte-Carlo, à Monaco.

Les créanciers des consorts Ardisson, s'il en existe, son invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile, à cet élu à l'Agence Roux, à Monte-Carlo, dans le délai de dix jours, à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 18 juillet 1929.

### CESSION DE DROITS

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 27 juin 1929, enregistré, M. Christopher-Thomas SENNETT, journaliste, demeurant à Beausoleil, Ténac Palace, a vendu à M. Rufus-John-Noël DE PINTO, publiciste, et à M<sup>lle</sup> Fausta CERNUSCHI, secrétaire, demeurant également à Beausoleil, Ténac Palace, tous ses droits dans le journal mensuel *The Riviera News*, dont les bureaux sont situés à Monaco, 26, boulevard Princesse-Charlotte.

Les oppositions seront reçues aux bureaux du dit journal dans le délai de dix jours de la date de la présente insertion.

Monaco, le 18 juillet 1929.

### Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte-Carlo

#### Avis

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres, à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le samedi 27 juillet 1929, à 15 heures, au Siège social.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1927-1928 ;
- 2° Rapport des Commissaires aux comptes, lecture du bilan et du compte profits et pertes ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1927-1928 et quittus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Fixation du dividende et des répartitions proposés par le Conseil d'Administration ;
- 5° Nomination des Commissaires aux comptes et fixation de leur rétribution ;
- 6° Nomination d'un quatrième Administrateur et de deux Administrateurs sortants, conformément à l'article 20 des Statuts ;
- 7° Questions diverses.

Les porteurs d'actions devront, trois jours au moins avant l'Assemblée, déposer au Siège social, leurs titres ou récépissé de dépôt de leurs titres dans une banque.

Le Conseil d'Administration.

### Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte-Carlo

#### Avis

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres, à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le samedi 27 juillet 1929, à 15 h. 30, au Siège social.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Annulation des parts de fondateurs ;
- 2° Nomination de trois Experts chargés de procéder à la réévaluation de l'actif social.

Les porteurs d'actions devront, trois jours au moins avant l'Assemblée, déposer au Siège social, leurs titres ou récépissé de dépôt de leurs titres dans une banque.

Le Conseil d'Administration.

**BON** pour un Abonnement d'essai  
de 3 mois à prix réduit

à la grande revue moderne  
de la Vie Littéraire

**LES ANNALES**

Nous sommes heureux, après entente avec notre grand confrère parisien, de pouvoir offrir à nos lecteurs un avantage dont ils voudront être nombreux à bénéficier. Il leur suffira de découper ce BON, d'y joindre leur nom et leur adresse et de l'envoyer aux Annales, 5, rue La Bruyère, Paris, avec la somme de 10 francs (mandat ou chèque).

Ils recevront, à partir du 1<sup>er</sup> du mois prochain et pendant 3 mois, pour le prix réduit de

10 FR. 6 fascicules bimensuels des "Annales" 15 FR.  
qu'ils paieraient au numéro

## MONTE-CARLO

# SAISON DE BAINS DE MER

La Nouvelle Plage de Monte-Carlo

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE

DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures

:: de la place du Casino ::

— RESTAURANT —

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 33<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction ; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

## CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Escompte de Bons de la Défense Nationale  
toutes échéances.

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

### BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

#### Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.